
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 mars 2014

Résolution: CA14 22 0080

Résolution sur les nouveaux compteurs intelligents d'Hydro-Québec

Attendu qu'Hydro-Québec a débuté l'installation de ses nouveaux compteurs dits « intelligents » dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

Attendu l'inquiétude ressentie par un certain nombre de citoyens quant au projet d'installation de ces compteurs par Hydro-Québec;

Attendu que les citoyens qui refusent l'installation de ces compteurs s'exposent à une pénalité financière;

Attendu que des citoyens du Sud-Ouest ont présenté des demandes aux élus de l'arrondissement à l'effet de se prononcer sur ce dossier litigieux;

Attendu que l'installation de ces compteurs n'est pas régie par un encadrement réglementaire qui dépend des pouvoirs municipaux ni de ceux d'un arrondissement;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 30 mai 2013, une résolution demandant à Hydro-Québec « d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas des compteurs intelligents »;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest fasse sienne la résolution adoptée par l'Assemblée nationale du Québec et demande à Hydro-Québec « d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas des compteurs intelligents » et de leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais;

Et que copie de cette résolution soit transmise à Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à Hydro-Québec et aux députés montréalais à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.13

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Diane GARAND

Secrétaire d'arrondissement par intérim

Signée électroniquement le 10 mars 2014